

Pour Noël : "action-loyer"

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 59

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En ce temps là... une femme pouvait diriger l'Hôpital de Genève

L'OTAGE DE THERMIDOR

par Pierre du Malzac (Editions Labor & Fides)

C'est un roman historique qui se déroule à Genève à l'époque où la révolution « libère » l'Etat des aristocrates. La scène que nous reproduisons ci-dessous a lieu à l'intérieur de l'hôpital où les sans-culottes ont fait irruption. Leur chef se tourne vers l'hospitalière et lit gauchement un papier qu'il tire de sa poche :

« La Nation, poussée aux extrémités par le mauvais vouloir des aristocrates, requiert que les biens de l'Hôpital lui soient remis ; elle délègue le sieur Didier, ici présent, accompagné de représentants du peuple pour demander que les objets précieux conservés à l'Hôpital lui soient immédiatement remis pour être transportés à la Chambre de la monnaie. Plus tard, les biens de l'Hôpital seront incorporés à ceux de l'Etat qui se chargera lui-même du soin aux malades et aux dirigeants.

« Voilà ce que je devais vous lire, mon devoir est accompli, faites le vôtre, citoyenne. »

Il replia son papier et, en remettant ses grosses lunettes dans la poche supérieure de sa jaquette, il se rengorgea et présenta les hommes avinés qui l'accompagnaient.

« Nous sommes les représentants du peuple et nous venons chercher ces objets. Où sont-ils ? »

Après un discours net, la question était précise. L'hospitalière resta muette.

Puis, lentement, imperceptiblement, sa main palpa le troussseau de clés.

« Monsieur, vous avez inspecté notre maison ; j'espère que vous n'avez pas le cœur d'en expulser les malades. Quant à ce que vous venez chercher, personne ne m'a donné l'ordre de vous le remettre. Et, ajouta-t-elle, cinglante, pour moi, vous n'êtes personne, même avec l'ordre que vous m'avez. »

Désarçonné par cette réponse, Didier essaya de baisser :

« Citoyenne, ces objets ne sont pas utiles aux malades. »

« Vous vous trompez, M. Didier, ces objets guérissent les hommes qui souffrent dans leur âme et qui veulent se tourner vers l'Etre suprême pour obtenir son aide. »

(L'hospitalière se met à lire l'inventaire où toutes les patènes et les cenèses étaient notées et, ouvrant l'armoire murale, elle désigne les objets les uns après les autres. Cela dura longtemps.)

« Mon devoir est terminé dit-elle avec calme, le vous ai montré ce que vous désiriez voir. Soyez sûrs que je ne vous donnerai rien. Je désire que vous partiez. Quant à moi, je reste là pour voir quel homme osera prendre quoi que ce soit. »

La volonté des bonnets rouges était émue : l'hospitalière avait lassé ses hôtes forcés. (C'est ainsi que le courage de cette Genevoise mata les bonnets rouges.)

Un attachant ouvrage d'un Genevois, que nous avons lu avec grand intérêt et plaisir. Vous ferez de même, ainsi que les amis auxquels vous offrirez ce livre.

A 17 ou 18 ans déjà au chevet du malade ?

Depuis quelque temps, le public et les autorités de notre pays posent la question de l'âge d'admission dans les écoles d'infirmières et demandent pourquoi il ne serait pas abaissé de 19 à 18 ans, et même à 17 ans.

On voudrait éviter par là que des jeunes filles, attirées par la profession d'infirmière, ne choisissent cependant un autre métier dont l'apprentissage peut commencer plus vite. On pense qu'en abaissant l'âge d'admission, on obtiendrait un plus grand recrutement et qu'on trouverait du même coup la solution au problème de la pénurie de personnel infirmier.

Qu'en est-il à la lumière des faits, et comment réagissent les élèves infirmières à cette question ?

Une enquête a été faite en 1962, dans quelques pays européens, sur l'âge d'admission des candidates dans les écoles d'infirmières (rapport de la commission d'étude de la conférence des directrices d'écoles d'infirmières laïques). Quatre réponses sur cinq indiquent que les pays ayant abaissé l'âge

Pour Noël « Action-Loyer »

L'Action-Loyer du Centre social protestant permet de soulager et de secourir tous ceux qui luttent cinquante-deux semaines durant et n'ont pas, lorsqu'il vient Noël, l'espoir d'une détente. Grâce à la générosité de tous ceux que le Centre social protestant épaula tout au long de l'année dans leur effort pour « reprendre leur souffle », envisager l'avenir avec moins d'angoisse, vivre le présent dans la joie.

Pour agir valablement dans les situations les plus graves, il faut trouver 20 000 fr. jusqu'à Noël. Vos dons, petits et grands au CCP 12-761, Centre social protestant « Action-Loyer » seront le signe concret de votre solidarité. N'oubliez pas que certains loyers atteignent le 50% du salaire, qu'un loyer de 100 fr. est écrasant pour une personne âgée qui touche environ 300 fr. pour tout revenu !

Au nom de tous ceux qui bénéficieraient de votre geste, qui pourront être soulagés et mieux vivre Noël, un chaleureux « merci ! ».

Un livre plein de vivants souvenirs pour les anciennes et plein d'attrait pour les futures SCF

Prix : Fr. 6.50

Editions Atlantis S.A.
Zurich

25 Jahre FHD
25 ans SCF
25 anni SCF

Ne devenez maman que si vous le désirez

Des centaines de milliers de femmes vivent aujourd'hui guidées par le C.D. Indicator qui indique chaque mois, de façon exacte et sûre, les quelques jours où une conception est possible.

En une fraction de seconde, ces jours apparaissent dans la fenêtre de l'appareil.

Le C.D. Indicator est aujourd'hui une nécessité pour toute femme. Dans le monde entier, les médecins le recommandent !

B O N

Veuillez m'envoyer, sous pli discret, votre brochure gratuite renfermant ce que chaque homme et chaque femme doit savoir aujourd'hui.

Nom _____
Adresse _____

Envoyez le bon à : TT 1
C.D. Indicator SA, Dép.
Gartenstr. 38, Zurich 2, Tél. 051 25 11 70

Haute-Couture Mesure
Prêt à porter

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège - Genève - Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

La polisseuse en bijouterie

Elle met la dernière main aux pièces de bijouterie et de joaillerie, et leur donne leur éclat définitif.

APTITUDES REQUISES

Ordre, propreté, soin, exactitude, conscience professionnelle, honnêteté.

Formation nécessaire avant l'apprentissage :

Etudes primaires.

N. B. — Afin d'éviter des perturbations dans l'enseignement de l'Ecole complémentaire professionnelle, il est recommandé à l'apprentie de commencer son apprentissage au début de l'année scolaire.

APPRENTISSAGE

Age minimum : 15 ans.

Durée : 2 ans et demi.

Programme d'apprentissage :

1re année : travaux pratiques (polissage, ponçage de métaux tendres avec la pierre, la meule, le feutre et la brosse. Blanchir, décapier et gratter-brosser l'argent, oxyder, émeriser, polir l'or et l'argent avec le disque en toile, émeriser et polir des chaînes, mater, brosser vif, préparer des meules d'émeri, des disques, des caustiques et de l'eau à gratter-brosser). Connaissances professionnelles (les diverses techniques. Provenances, propriétés et emploi des matières. Propriétés, action et conservation des produits chimiques et les dangers qu'ils présentent. Maniement et entretien des machines. Mesures préventives contre les accidents).

2e année et dernier semestre : travaux (émeriser et polir l'or gris et le platine et des pièces de joaillerie serties, décapier, polir des rhinçillages, argentier, dorer, amalgamer et dédoré les métaux par la galvanoplastie. Mater, dorer, brunir. Préparer des bains). Connaissances (action des acides et des bains sur les métaux et pierres précieuses. Les installations galvanoplastiques. Propriétés des métaux à mettre en œuvre).

Matières d'examen de fin d'apprentissage : Travail pratique : émerissage et polissage de l'or, polissage des chaînes et des bijoux ciselés, émerissage et polissage des pièces de joaillerie. Connaissances professionnelles : les matériaux, les outils et machines, et connaissances professionnelles générales.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : moyenne.

Elle dépend des circonstances économiques.

Perspectives d'avenir : La polisseuse habile peut devenir contre-maitresse dans un grand atelier. Elle peut aussi s'établir à son compte, si elle préfère l'indépendance à la sécurité. Il lui est d'ailleurs très facile de s'établir vu qu'elle n'a pas besoin de beaucoup de matériel.

L'offre : Un travail salissant, certes, mais dont le résultat procure bien des joies, puisque, en somme, c'est la polisseuse qui donne aux pierres précieuses leur magnifique éclat. Un métier, en fin de compte, bien féminin, qui s'exerce dans l'ambiance sympathique des ateliers.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires : des ateliers, soit 44 heures par semaine.

Congés : Samedi, dimanche et trois semaines par an, plus les fêtes.

Salaire : Fr. 3.80 de l'heure dès la fin de l'apprentissage, jusqu'à un maximum de 5 à 6 francs l'heure.

Avantages sociaux : AVS et assurance-accidents obligatoires. Certaines maisons accordent l'assurance-maladie professionnelle.

Ty. Phoo TEA
DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées
pour enfants